

L'AFIBUS

UN SERVICE DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL



*proposé par l'Association Familiale
Intercommunale de Beauvais*



TABLE DES MATIÈRES

	Page
L'Association.....	3
Pour un service mobile en milieu rural : l' argumentaire	4
Historique du service afibus	5
Le projet.....	6
Note de synthèse	9
Plan financier	12



L'ASSOCIATION

L'Association Familiale Intercommunale de Beauvais est une association familiale qui a été créée en 1909. Elle est reconnue d'intérêt général. En tant qu'association familiale, elle inscrit ses règles et son fonctionnement dans le droit fil du Code de l'Action Sociale et de la Famille (Livre I, Chapitre 1, Article 1^{er}, ...).

Elle représente les familles dans diverses organisations : santé, ARS, instances et structures sanitaires, habitat, conseil de familles, CCAS, éducation nationale...

Affiliée à la Fédération Nationale de Familles de France et à l'Union Nationale des Associations Familiales, reconnues d'utilité publique, l'AFIB est engagée :

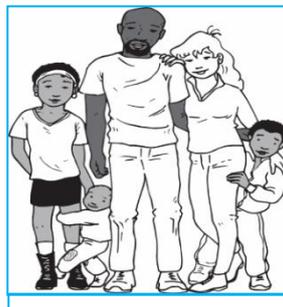
- dans la défense du consommateur,
- dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme,
- dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- dans l'insertion des migrants
- et propose une offre de services aux familles pour les rendre plus autonome : Vêt'Afibi, écrivain public, accès aux droits, usage du numérique, soutien scolaire, club de l'amitié...

L'AFIB travaille en collaboration avec divers partenaires et établit des conventions avec d'autres associations locales pour compléter ses activités au bénéfice de la population et des familles.

L'association reçoit plus de 550 adhérents par an, tant dans ses locaux au 4 rue Saint-Quentin à Beauvais qu'au cours des permanences qu'elle tient dans les quartiers relevant, en particulier, de la Politique de la Ville.

En plus des familles qui viennent pour acquérir des vêtements à petits prix, des particuliers suivent des cours de français ou des ateliers pour accéder au numérique, des allocataires du RSA, des migrants, ou des habitants issus de quartiers prioritaires de la ville sont régulièrement accompagnés dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle.

L'AFIB s'engage toujours à rester fidèle aux valeurs de citoyenneté et de laïcité, et les services qu'elle développe sont assurés dans un cadre familial par des bénévoles formés et des salarié(e)s possédant les compétences professionnelles dans leur domaine d'activité.



POUR UN SERVICE MOBILE EN MILIEU RURAL : L'ARGUMENTAIRE

En quoi un service mobile d'accompagnement administratif est-il utile et nécessaire ?

De fait, il est particulièrement bénéfique pour la population rurale : là où l'accès ou la présence de services publics restent limités en raison de la distance et des moyens de transport, il va utilement à la rencontre des personnes éloignées des bureaux ou des services publics, en offrant une solution de proximité, en tant que véritable alternative très pratique d'accès aux différents services utiles aux problèmes exprimés par cette population.

Pour l'AFIB, c'est aussi un moyen d'aller vers une population, parfois en situation d'illettrisme ou d'illectronisme, précaire, souvent isolée, qui par l'offre de l'AFIBUS viendra recourir à des services en y trouvant une relation de confiance pouvant permettre ensuite d'acquérir au sein de l'association les moyens de mieux assurer leur autonomie.

Un service mobile peut-il résoudre tous les problèmes, en particulier ceux liés à la pauvreté et au chômage ?

Certes non, il ne peut pas seul résoudre tous les problèmes. Toutefois, il peut aider les personnes vivant en milieu rural en leur offrant des conseils spécialisés et des informations sur tous les domaines : ceux de l'administration, de la finance, et d'autres services publics comme ceux de l'insertion professionnelle, à améliorer les connaissances et à comprendre les exigences liées à leur environnement et à leur situation plus globale. Il peut parfois s'agir aussi d'aider à lever quelques freins pour favoriser l'insertion professionnelle (comme le désendettement, l'ouverture aux aides à la mobilité et aux droits sociaux, ou encore répondre à une situation d'illettrisme non traitée...) et/ou encore, à naviguer sur internet pour apprendre à faire leurs démarches administratives par eux-mêmes.

Cette offre apporte ainsi une assistance pour communiquer à distance et accéder à tout type de questionnement concernant, par exemple, la gestion de leur compte bancaire, la demande d'accès à un logement social, la santé, les services sociaux, le travail, le commerce, leur compte AMELI, le permis de conduire et leur défense dans le cadre de la consommation...

Mais alors, quelle sécurité apporte un tel service aux usagers de l'AFIBUS ?

Sa gratuité est un élément fondamental pour entrer en contact, favoriser un espace d'écoute, et établir un climat de confiance avec les personnes. Pour l'utilisateur, la sécurité s'exprime à plusieurs niveaux :

- celui tout d'abord, de la confidentialité et du non-étiquetage puisque tout le monde peut y avoir accès
- celui de la qualité du service apporté puisque les opérations administratives sont effectuées par un professionnel qualifié qui facilite l'exécution fiable, rapide et sûre des informations transmises
- celui de l'économie : un tel service est fourni à moindre coût. Il rationalise les déplacements par rapport aux autres formes d'assistance puisqu'il s'adresse à la personne dans la globalité de ses attentes.
- celui, enfin, de l'efficacité, puisque l'ensemble des attendus de la personne est pris en compte dans une démarche globale qui mobilise la personne vers sa propre autonomie



HISTORIQUE DU SERVICE AFIBUS

L'offre de service offert par l'AFIBUS s'inscrit dans l'histoire de l'association comme une offre intercommunale de services, ouverte à toutes les familles de Beauvais et des diverses communes environnantes.

Le projet d'apporter nos services auprès de diverses communes, s'est élaboré à partir de l'analyse de besoins et d'une prospection réalisée en 2018. Elle a permis de faire une étude des besoins existants à la périphérie de Beauvais, notamment en matière d'illettrisme.

Toutefois l'association ne disposait pas de moyens permettant de se déplacer de façon autonome. Aujourd'hui, munie d'un véhicule adapté en terme de mobilité, elle propose une réponse aux habitants les plus éloignés, isolés ou démunis de moyens de transports pour accéder aux différents services existants.

Depuis, le projet soutenu par l'AFIB, auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRETS) et de la DDETS de l'Oise, a été retenu dans le cadre du « Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté ».

Le projet présenté se traduit par l'acquisition d'un véhicule aménagé destiné à **offrir dans le milieu rural des services d'accompagnement/médiation aux personnes en situation précaire pour les conduire vers l'autonomie...**



LE PROJET

1. Le principe projeté

L'AFIBUS est un service mobile de proximité. Il réalisera, à partir d'un circuit hebdomadaire pré-construit, des permanences dans des communes pré-sélectionnées du fait de l'absence de couverture par un autre service de proximité et qui souhaitent pouvoir bénéficier de l'offre offerte par l'AFIBUS.

Le circuit sera défini à partir d'une consultation des structures d'accompagnement existantes sur le territoire choisi. Plus tard, en fonction des besoins, l'AFIB recherchera à travailler ensemble pour permettre d'**activer un réseau de prise en charge d'accompagnement sans rupture dans les zones non couvertes** par ces structures.

L'association se positionnera, donc, en complémentarité des structures existantes plus éloignées et travaillera avec elles, en particulier, en orientant les divers publics qu'elle aura accueilli vers elles.

2. Les services apportés

Il s'agit d'offrir dans le milieu rural des services d'accompagnement/médiation aux personnes en situation précaire pour les rendre plus autonomes et faire évoluer leurs situations (familiales, économiques, professionnelles, sociales).

Pour y parvenir, l'AFIBUS proposera de :

- Faciliter l'accès aux divers droits** : (faire connaître, sensibiliser, accompagner dans leurs diverses démarches...)
- Permettre un accès vestimentaire** (achat à très petits prix de vêtements)
- Initier l'usage du numérique** (accession internet des différents services ou dossier à constituer, ...)
- Apporter une animation locale selon les possibilités** (en lien, en particulier, avec la Ludoplanète de Beauvais) à partir d'une proposition de jeux éducatifs pour les enfants et de leurs parents, et selon les disponibilités calendaires (météo, température extérieure...)
- Offrir une aide alimentaire ponctuelle** de dépannage selon des critères qui s'approchent de ceux de l'Épicerie Sociale, ou des recommandations des services sociaux de l'entité territoriale.
- Réaliser ponctuellement, selon les possibilités locales et le public, des animations** sur l'équilibre alimentaire et l'économie familiale, ou sur le thème de la constitution d'un budget familial, ou l'économie alimentaire...ou encore une animation ludique auprès d'enfants...

3. Les territoires envisagés

Le choix des communes s'établit, non seulement en raison de l'absence de structures sur le terrain, mais aussi sur des communes particulièrement démunies en moyens d'accompagnement de la population, isolées et marquées par la présence de personnes en situation précaire, ou de pauvreté.

Trois territoires sont concernés :

- Celui de **la CAB** (Communauté d'agglomération du Beauvaisis),
- Celui **des communes de la Communauté de Communes de la Picardie Verte**,
- Enfin celui de **la Communauté de Communes de l'Oise Picarde**.

Ces trois EPCI représentent des **territoires marqués par la pauvreté**, avec l'absence par endroit de ressources alternatives correspondantes à la consommation, l'aide, l'accompagnement social, et ne bénéficiant pas ou peu de transports en commun adaptés aux attentes ou aux besoins de la population en fonction de sa capacité économique.

Toutefois, les interventions de l'AFIBUS sur ces territoires ne se développeront que progressivement, pour éviter un éparpillement de l'action, et permettre, localement, la mise en œuvre de relais locaux au sein d'une commune. L'idée de créer un maillage territorial avec les structures professionnelles et associatives existantes sur le territoire de la communauté de communes permettra la continuité des accompagnements vers l'insertion sociale et professionnelle.

4. L'accompagnement

- Cette activité d'accompagnement social nécessite la présence de professionnels compétents ; elle ne peut être en aucun cas être confiée à des bénévoles.
- **En fonction des besoins des personnes rencontrées**, cet accompagnement sera donc réalisé par un(e) professionnel(le) qualifié(e), (de préférence diplômé(e) **CESF**¹ ou un(e) **CIP**²) et un(e) **Conseiller(e) numérique**. **D'autres associations** pourront accompagner l'AFIBUS pour collaborer à l'accompagnement en fonction des besoins exprimés par les usagers des services proposés (en particulier le CDIFF, SIME, etc...).
- Le véhicule sera assuré par l'AFIB qui veillera à l'entretien du matériel embarqué, le garage et l'entretien du véhicule,

¹ Conseiller(e) en Économie Sociale Familiale

² Conseiller(e) en Insertion Professionnelle

Le personnel de l'AFIB pourra à l'occasion se faire accompagner de bénévoles pour la partie vestimentaire, animation, mais aussi avec d'autres représentants d'association pour des conseils ou une animation spécifique.

5. L'équipement

Le véhicule dispose de deux locaux séparés, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Un local d'entrée disposant de documentations diverses mises à disposition des visiteurs et un petit stand d'accueil pour accueillir, échanger, et orienter soit vers la permanence de la(les) CESF, ou dans un autre cadre... Des prises de branchement de PC, tablettes, téléphones portables faciliteront l'accès internet.
- La seconde pièce, placée au fond du camion, n'est accessible que par le bureau d'accueil, et dispose d'une sortie indépendante de façon à ne pas faire se croiser les personnes en attente d'entretien et éviter que la personne qui a eu un besoin de consulter soit étiquetée dans sa démarche.

6. L'organisation proposée

- L'activité se réalisera toutes les semaines en alternant les communes, selon le circuit préétabli
- Une prise de rendez-vous sera possible pour rencontrer la CESF ou la CIP, ou pour préparer un choix vestimentaire souhaité en fonction des stocks disponibles
- Les rendez-vous seront indiqués en mairie d'accueil et sur le site internet de l'AFIB (<https://www.associationfamiliale.fr>)



NOTE DE SYNTHÈSE

Faisant suite à la commission de sélection de l'appel à projets, et dans le cadre d'une négociation entre la DDJSCS de l'Oise (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et L'AFIB (Association Familiale Intercommunale du Beauvaisis), il a été convenu ce qui suit :

L'AFIB s'engage à proposer ses services auprès d'une population rurale repérée dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

France-Relance soutient le projet AFIBUS dans le cadre de l'investissement pour l'acquisition d'un équipement adapté à l'action sur le terrain.

L'ASSOCIATION :

Créée en 1909, en tant qu'association beauvaisienne, **l'AFIB a poursuivi son activité jusqu'à nos jours** en assurant **la défense des intérêts des familles** et en apportant **une réponse à leurs besoins d'autonomie**.

Elle est **reconnue d'intérêt public**. Au titre d'association familiale depuis sa création, elle s'inscrit dans le droit fil du **code de la famille** (Livre I, Titre I, Chapitre I, Article 1). **Affiliée à la Fédération de Familles de France et à l'UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales

En outre, l'AFIB est engagée dans la défense du consommateur, et dans la lutte contre l'illettrisme, et a établi des conventionnements avec des associations locales qui complètent ses activités au bénéfice de la population.

Le PROJET :

OFFRIR DANS LE MILIEU RURAL UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT / MEDIATION AUX PERSONNES EN SITUATION PRECAIRE POUR LES RENDRE PLUS AUTONOMES par la création d'un service mobile itinérant « AFIBUS » réalisé à partir de l'acquisition d'un véhicule pourvu d'équipements adaptés aux services offerts

Services apportés :

- **Faciliter l'accès aux droits** (dossier à constituer...)
- **Permettre un accès vestimentaire** (achat à très petits prix de vêtements)
- **Initier à l'usage du numérique** (accès internet aux différents services)
- **Offrir une aide alimentaire ponctuelle** (en lien avec la banque alimentaire ou une Epicerie alimentaire). Réaliser selon les possibilités locales et le public, **des animations sur l'équilibre alimentaire, l'économie familiale ou la constitution d'un budget familial...**
- **Apporter une animation locale** (en lien, éventuellement, avec la Ludoplanète de Beauvais) à partir de jeux éducatifs, ludiques pour les enfants, et selon disponibilités calendaires.

L'ACCOMPAGNEMENT

En fonction des besoins des personnes rencontrées, l'accompagnement est réalisé par des professionnel(le)s qualifié(e)s, de préférence diplômé(e) CESF³, CIP⁴ et une() Conseiller(e) numérique.

Elles pourront interpellier d'autres associations pour collaborer à l'accompagnement en fonction des besoins.

Le véhicule sera piloté par un chauffeur qui assurera l'installation et l'entretien du matériel embarqué, le garage et l'entretien du véhicule, et participera à l'accueil des personnes pour les orienter en fonction de leurs besoins, leur fournir de la documentation, et pourra les faire patienter en offrant éventuellement une petite collation.

Le personnel de l'AFIB pourra à l'occasion se faire accompagner de bénévoles pour la partie vestimentaire, animation, mais aussi avec d'autres représentants d'associations (par exemple le CIDFF, LUDOPLANETE...) pour des conseils ou une animation spécifique.

LE DISPOSITIF

Le véhicule dispose de deux locaux séparés, accessibles aux personnes à mobilité réduite :

- Un local d'entrée disposant de documentations diverses mises à disposition des visiteurs, un petit stand d'accueil pour accueillir, échanger, orienter vers la permanence de la(le) CESF, ou vers un autre dispositif ... Des prises de branchement de PC, tablette, téléphone portable facilitent l'accès internet.
- La seconde pièce, placée au fond du camion est accessible par le bureau d'accueil, et dispose d'une sortie indépendante de façon à ne pas croiser les personnes en attente d'entretien et préserver la confidentialité. Une prise de rendez-vous sera possible pour rencontrer la CESF ou la CIP⁵, ou préparer un choix vestimentaire souhaité en fonction des stocks disponibles.

L'activité se réalise trois jours par semaine selon un planning préétabli. Les deux autres jours sont consacrés à préparer, entretenir, nettoyer le véhicule et conditionner les vêtements.

LE PERIMETRE D'ACTION

Le choix du rayon d'action doit correspondre à **des territoires particulièrement démunis en moyens d'accompagnement de la population, isolés et marqués par la présence de personnes en situation de pauvreté**. Il est convenu que l'action soit dans un premier temps **autour et dans les centres-bourgs afin de faire connaître les propositions d'accompagnement/médiation**. Elle pourra ensuite se développer vers les villages environnants.

³ Conseillère en Économie Sociale Familiale

⁵ Conseiller(e) en Insertion Professionnelle

Trois territoires seront concernés :

- celui de **la CAB** (Communauté d'agglomération du Beauvaisis)
- celui de la **Communauté de Communes de « la Picardie Verte »**
- **Et enfin la Communauté de Communes de l'Oise Picarde**

Ces secteurs représentent des territoires les plus fortement marqués par la pauvreté dans le département de l'Oise, avec l'absence de ressources alternatives correspondantes à la consommation, à l'aide, à l'accompagnement social, et ne bénéficiant pas de transports en commun adaptés aux attentes ou besoins de la population.



PLAN FINANCIER

Pour l'AFIB, être choisie parmi les réponses à l'appel à projets régional avec l'appui de la DREETS des Hauts de France, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, confirme l'adéquation entre les besoins locaux et les « nappes » de pauvreté existantes.

Un budget a été établi avec l'appel à participation de divers partenaires dont l'Etat, le Conseil Départemental de l'Oise, le Conseil régional des Hauts de France, les Communautés de Communes concernées.

Toutefois, l'association poursuit sa recherche de partenaires complémentaires permettant d'**assurer le fonctionnement du projet** telles des mécènes, des donateurs, etc.

☺-0-☺

Merci pour votre attention !



